



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CSS INCINÉRATEUR DE MARIGNIER**

## **Du 27 juin 2022**

### **Présentation DREAL**

---

# Sommaire

**1. Situation réglementaire**

**2. Actions de contrôle de l'inspection**

# Situation réglementaire

## ▪ Cadre réglementaire : arrêté préfectoral d'autorisation du 27 septembre 2019

- Déclinaison des dispositions réglementaires de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002,
- Capacité de 5,75 tonnes par heure dont 0,5 tonnes par heure de boues de STEP,
- Fonctionnement du four dans son domaine de conception fourni par le constructeur,
- Performance énergétique supérieure à 60 % avant fin 2024 (Installation de valorisation)
- Renforcement des exigences nationales en matière de rejets atmosphériques : abaissement des limites réglementaires de rejets atmosphériques en oxydes d'azote (NOx) de 200 à 80 mg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 24 h et de 126 kg à 50,4 kg en flux journalier.

# Actions de l'inspection

- En application des dispositions de l'article 2.1.1 de l'AP d'autorisation de l'incinérateur :
  - ✓ 1 contrôle inopiné des rejets atmosphériques réalisé les 27 et 28 juillet 2021 en plus du contrôle réglementaire programmé par l'exploitant du 20 au 23 avril 2021. Pas de dépassement mesuré lors du prélèvement inopiné.
- Inspection annuelle de la DREAL le 8 février 2021 sur les thèmes suivants :
  - rejets liquides suite aux dépassements détectés lors du contrôle inopiné des effluents aqueux réalisé le 7 et 8 décembre 2020,
  - diagramme de combustion,
  - gestion des mâchefers,
  - approvisionnement du bicarbonate pulvérulent en silo.

# Actions de l'inspection

- Examen de l'autosurveillance mensuelle.
- Validation de la déclaration réalisée sur le site GEREP. Les données déclarées au titre de l'année 2021 mettent en évidence des rejets annuels en :
  - Poussières : 423 kg
  - NO<sub>x</sub> : 18111 kg
  - SO<sub>2</sub> : 695 kg
  - Dioxines et furanes : 0,22 mg
- Examen de la surveillance de l'environnement présentée de façon détaillée en CSS.

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité interdépartementale des deux Savoie  
15 rue Henry Bordeaux 74998 Annecy cedex 9  
Tél. 04 50 08 09 00  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

# FIN

